



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des femmes

Question écrite n° 3229

## Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la subvention à la Maison des femmes à Paris. Les moyens de la Maison des femmes, présente dans tous les mouvements sociaux, se trouvent fortement entravés depuis ces dernières années, compte tenu du fait que la cité Prost fait l'objet d'une rénovation immobilière. Aujourd'hui, les alentours ont été entièrement rasés ce qui a plongé la Maison des femmes dans un état d'isolement et d'insalubrité. Il est à espérer que les nouveaux locaux sis 163, rue de Charenton à Paris XIIe mettront fin à son statut précaire en redonnant la preuve de son dynamisme et de son bien-fondé. La Maison des femmes a également besoin d'un soutien financier. La subvention allouée jusqu'en 1995 constituait l'un des facteurs vitaux à son existence et à son développement. Depuis la suppression du ministère du droit des femmes, la subvention a d'abord été diminuée de 100 000 à 50 000 francs pour disparaître totalement ces deux dernières années. Cet état de fait constitue une attaque grave contre ce lieu d'accueil. Elle lui demande donc si elle entend assurer le rétablissement de cette subvention dans le prochain budget.

## Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a souhaité attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le statut précaire de l'association « La maison des femmes du Mouvement de libération des femmes ». Créée en 1981, l'association a pour but de faire fonctionner une maison des femmes, un espace féministe, laïque, non mixte et ouvert à toutes. Elle accueille également les activités de différents groupes ou collectifs féministes dont certains reçoivent une aide du ministère de l'emploi et de la solidarité. Mais, comme le souligne l'honorable parlementaire, les locaux précédemment utilisés par l'association au sein d'un projet de rénovation immobilière nuisaient très fortement à son fonctionnement et à la réalisation des actions pour lesquelles elle souhaitait le soutien des pouvoirs publics. L'installation dans le nouveau site, inauguré le 15 octobre, permet désormais d'envisager une nouvelle coopération avec le service des droits des femmes ou, compte tenu de la déconcentration des moyens d'intervention, la délégation aux droits des femmes d'Ile-de-France.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Muguette Jacquaint](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (3<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 3229

**Rubrique :** Femmes

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 septembre 1997, page 3041

**Réponse publiée le** : 17 novembre 1997, page 4078